

ATTENTION
Dernière Minute

Livraison de sur-blouses

Des équipements de style sur-blouses fournis par l'ARS et réalisés en matière plastique de type sac poubelle (avec des manchons indépendants) sont dorénavant disponibles pour les médecins, infirmiers et biologistes (par rouleaux de 20).

La qualité de ce modèle, dont le choix revient à l'ARS, nous a interpellé quant à sa réelle adéquation au contexte.



EDITO

Chers collègues

Il y a maintenant cinq semaines que le dispositif **Distrimasques** a été mis en place dans la région Grand Est pour faciliter la distribution de masques et de solution hydro-alcoolique et permettre aux professionnels de santé libéraux de travailler dans une certaine sécurité.

A ce jour, environ 90 % des professionnels concernés sont enregistrés dans le dispositif.

Distrimasques...

- **Quoi ?** Solution Internet équipant les pharmaciens d'officine.
- **Qui ?** Projet né de l'initiative des URPS infirmiers, médecins et pharmaciens du Grand Est.
- **Pour qui ?** Destiné aux professionnels de santé (PS) libéraux suivants : biologistes, infirmiers, kinésithérapeutes, médecins, sages-femmes ainsi qu'aux internes en médecine en stage de ville et au personnel salarié des LABM et des radiologues. Selon l'évolution sanitaire et le déconfinement à venir, ces cibles pourront être élargies.

Distrimasques a pour seule vocation de permettre une distribution fluide aux PS du matériel de protection fourni par les autorités.

Ni Distrimasques, ni les pharmaciens ne sont responsables de la dotation individuelle de chaque PS ou des tensions occasionnelles d'approvisionnement.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est reste le "pourvoyeur" et l'organisateur de l'acheminement. Le travail de distribution aux professionnels de santé est réalisé avec le concours des grossistes-répartiteurs, de l'URPS pharmaciens et des officinaux. Nous tenons à remercier la Région Grand Est qui vient de mettre 2 millions de masques supplémentaires à notre disposition.

Cet étroit travail collaboratif avec l'ARS nous place dans une région pilote et innovante puisqu'ici les approvisionnements se font au plus près des besoins des PS, transmis par les pharmaciens au moyen de l'outil **Distrimasques**.



Les messages que vous recevez de la DGS au sujet des dotations de masques ne sont pas applicables dans le Grand Est où nous avons choisi d'être mieux-disants dans la plupart des situations.

Nous comptons sur chacun de vous pour retirer uniquement les équipements dont vous aurez l'usage et respecter le difficile travail de nos amis pharmaciens dans cette période qui est celle du bouleversement de certains repères et habitudes mais aussi celle du tissage de nouveaux liens inter-professionnels.

Vos élus URPS

RAPPEL

L'accès à www.distrimasques.fr est réservé aux pharmaciens d'officine (identifiants et mot de passe leur ont été adressés par mail et fax).



QUELLE EST LA DOTATION HEBDOMADAIRE PAR PROFESSIONNEL ?

[Téléchargez la répartition par professionnel de santé dans le Grand Est](#)

Sont intégrés dans le dispositif les professionnels libéraux suivants : les biologistes (avec leur personnel), les infirmiers libéraux, les masseurs-kinésithérapeutes, médecins et sages-femmes ainsi que les internes et SASPAS.

Vous n'êtes pas tenus de chercher vos masques quotidiennement, un passage hebdomadaire ou bi-hebdomadaire est possible avec rattrapage des stocks non retirés les 5 derniers jours. **Les quantités sont calculées pour des semaines de 5 jours.**

FAQ

VOUS ÊTES PHARMACIEN

Je ne trouve pas mes identifiants

>> Envoyez un mail à contact@distrimasques.fr

Je ne trouve pas le professionnel dans l'application, que faire ?

>> Certains professionnels n'ont pas pu être pré-enregistrés dans l'application, si un tel cas se présente, il vous suffit de cliquer sur "Faire une demande d'inscription", de renseigner l'adresse mail du professionnel dans la case (attention les adresses @mssante ou @apicrypt ne sont pas acceptées) et de cliquer sur envoi. Le professionnel recevra alors un lien vers un formulaire d'inscription. Une fois le formulaire validé, il apparaîtra dans l'application. [Consulter le mode d'emploi.](#)



VOUS ÊTES UN AUTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ LIBÉRAL (BIOLOGISTE, INFIRMIER, MÉDECIN, KINÉ, SAGE-FEMME)

Comment recevoir mes masques ?

>> prenez contact avec la pharmacie de votre choix afin de vous y inscrire. Cette démarche n'est à faire qu'une seule fois : la pharmacie choisie devient votre "pharmacie référente", qui vous délivrera

tous vos matériels de protection au fur et à mesure de leur approvisionnement.

Pourquoi la dotation régionale diffère-t-elle de la dotation nationale, annoncée notamment par DGS-Urgent ?

>> La dotation régionale répond à la situation épidémique particulière en cours dans le Grand Est. Elle comprend la dotation nationale (18 masques Chir + 2 FFP2 par semaine issus du stock d'état) à laquelle s'ajoutent divers stocks régionaux (commande de la Région Grand Est, ARS, dons, etc.).

La dotation régionale, mieux-disante pour les professionnels, est la seule qui s'applique dans le Grand Est.

COMBIEN DE MASQUES ONT ÉTÉ DISTRIBUES AUX PROFESSIONNELS ?

Le dimanche 26 avril à 21h

1 519 pharmacies sont actives dans le dispositif. Elles ont distribué 1 567 480 masques chirurgicaux et 326 591 FFP2, ainsi que du gel hydroalcoolique auprès de :



7 606
Infirmiers



7 410
Médecins



3 475
Kinés



454
Sages-
Femmes



238
Biologistes



158
Internes



A l'heure actuelle, les non-libéraux (comme les salariés de centres de soins infirmiers ou de cabinets médicaux) **ne sont pas inclus dans le dispositif**

NB Les pharmaciens ainsi que leur personnel sont dotés spécifiquement et n'ont pas à être enregistrés dans Distrimasques.

Les URPS infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes se sont organisées collectivement, avec le soutien de l'ARS Grand Est, pour assurer une distribution équitable et régulière des équipements mis à la disposition des professionnels par les instances sanitaires. L'application web Distrimasques est le produit de leur travail collectif.



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur Interface, Portail Régional d'informations santé de l'URPS ML Grand Est.

Répondez simplement à ce message pour vous désinscrire

